

Mise en demeure

Constructions Al Majd SARL — Direction générale
Casablanca — 06 00 47 18 52 — h.bennani@almajd-construction.fictif

À l'attention de la Direction, Atlas Négoce SARL, Aïn Sebaâ, Casablanca
Casablanca, le 06/10/2026 — Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : mise en demeure — pénalités de retard, contrat cadre n° CP-2026-014

Madame, Monsieur,

Au mois de septembre, trois de vos livraisons sur nos chantiers sont arrivées en retard, alors que votre contrat vous engage à livrer en J+1. Ces retards ont désorganisé nos équipes. Nous en faisons le détail ci-dessous, en appliquant la pénalité prévue à l'article 7 du contrat (0,5 % du montant de la commande par jour ouvré de retard).

Bon de livraison	Commande	Livraison due (J+1)	Livraison réelle	Jours ouvrés de retard	Montant HT	Pénalité
BL-2609-031	08/09/2026	09/09/2026	15/09/2026	4	48 000 DH	960 DH
BL-2609-052	17/09/2026	18/09/2026	22/09/2026	2	90 000 DH	900 DH
BL-2609-067	21/09/2026	22/09/2026	29/09/2026	5	62 000 DH	1 550 DH
Total				11		3 410 DH

Nous vous mettons en demeure de nous régler la somme de 3 410 DH sous huit jours à compter de la réception de ce courrier.

À défaut, nous suspendrons nos commandes en cours et nous nous réservons de saisir le tribunal de commerce de Casablanca.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hicham Bennani
Directeur général — Constructions Al Majd SARL
Mobile : 06 00 47 18 52